

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 10 février 2021**

Communication n° 02/02.2021

Objet: employés communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune. Dans le courant de l'année 2021, neuf collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (sept en 2020). Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M^{me} Damaris Martin, secrétaire RH
- M^{me} Ilona Masson, remplaçante de la cheffe du service administratif
- M. Simao Rocha, concierge

Pour 10 ans de services:

- M^{me} Céline Failloubaz, secrétaire technique au SUI
- M. Joël Tardy, employé au service de l'environnement et des espaces publics

Pour 15 ans de services:

- M^{me} Fernanda De Jesus, aide-concierge au collège de Sous-Allens
- M. Ernesto Carrillo, responsable du service des eaux

Pour 20 ans de services:

- M^{me} Elisabeth Gillioz, cheffe du service administratif

Pour 30 ans de services:

- M. Patric Gianina, employé au service de l'environnement et des espaces publics

Six collaborateurs non soumis au statut du personnel communal fêteront aussi un jubilé en 2021. Il s'agit de:

- M^{mes} Sabrina Bennoui et Virginie Vieyres qui travaillent toutes deux à l'AREMS depuis maintenant 5 ans.
- M^{me} Vera Kind qui a repris la gérance de l'office du tourisme depuis 5 ans également.
- M^{mes} Marlyse Dutoit et Odete Kolly, bibliothécaires communales depuis 15 ans.
- M. Jean-Louis Gavin, concierge de l'église romane depuis 15 ans.

Nous les remercions tous pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 février 2021/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35